



# AVENANT RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT 2024 - 2025

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Il n'y a aucune intention discriminatoire.

Les modifications par rapport au règlement championnat 2024 sont surlignées en vert. Les modifications ne touchent en aucun cas le déroulement du championnat ou des matchs, mais uniquement des articles qui concernent de l'administratif.

# Table des matières

5. Licence .....	4
6. Licence d'équipe .....	4
7. Validation des licences .....	5
15. Protêt .....	6
17. Conditions de participation au championnat .....	6

## Préambule

Le championnat de Rafroball est composé d'équipes réparties en deux ligues. « Sport » et « FUN »

Pour y participer, chaque équipe doit s'acquitter de la cotisation d'équipe de cent francs (CHF 100.-). L'équipe doit aussi s'acquitter d'une licence d'équipe de deux cents francs. (CHF 200.-)

Chaque équipe inscrit ses membres individuels sur le site Internet [www.rafroball.org](http://www.rafroball.org). Les membres individuels payent une cotisation à l'AR de cinquante francs, (CHF 50.-) afin de devenir membre individuel de l'Association. Pour participer au championnat, ils doivent aussi prendre une licence de joueurs ou moteurs de septante francs (CHF 70.-). Ce sont les équipes qui sont responsables des inscriptions des membres individuels et du paiement de leurs cotisations et licences.

Les équipes recevront une facture pour la cotisation et la licence d'équipe, et une autre pour les membres et licences individuels.

**Les équipes doivent impérativement respecter les délais donnés par la commission championnat, que ce soit pour l'inscription de l'équipe, des membres individuels et leurs licences ainsi que le paiement des factures.**

## 5. Licence

Toute personne se trouvant sur le terrain et la zone des remplaçants doit être en règle avec sa licence. **Excepté le coach ou Co-coach qui n'est pas obligé d'avoir une licence.**

Les licences sont à demander ou à renouveler auprès de la commission championnat pour la date butoir prévue.

Possibilité de demander des licences supplémentaires en cours de saison. Au plus tard 2 semaines avant une journée de championnat, **sur le site et par e-mail à la commission championnat.**

Un sportif peut demander plusieurs types de licences :

- **Joueur avec handicap en fauteuil avec ou sans moteur**
- **Joueur valide + moteur (V+M) en fauteuil**
- **Joueur valide (V) en fauteuil**
- **Gardien (debout, à genoux ou en fauteuil)**
- **Piéton**
- **Moteur (+M)**

## 6. Licence d'équipe

Une licence d'équipe est une licence « non nominative » et prise uniquement pour un poste de moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où une équipe n'a pas assez de moteurs pour couvrir les besoins de ses joueurs avec moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où un joueur est accompagné par exemple, par un éducateur d'une institution et que cette personne change à chaque journée de championnat.

Si une personne participe à une majorité des journées mais pas à toutes, elle ne pourra pas demander une licence d'équipe et devra prendre une licence **individuelle de moteur. (+M)**

La licence d'équipe remplace la « Licence neutre »

## 7. Validation des licences

La validation d'une ou des licence(s) est/sont effective(s) une fois que :

- **Toutes les informations concernant les joueurs seront remplies sur le site internet (Nom et prénom, Date de naissance, **Photo récente**, Adresse et Rôle).**
- Pour les Téléphones, E-mail, Infos personnelles, Contact parents et Institution (si existant)
- Les cotisations d'équipe, de membres ainsi que les licences ont été réglées.
- **Les demandes de licences en cours de saison devront être réglées au plus tard 3 jours après la demande par e-mail.**

**Faute de quoi, les licences ne seront pas validées.**

## 15. Protêt

### Compétence

La Commission « protêt », composée du responsable ou de son représentant, des commissions, du Championnat et de l'arbitrage, est habilitée à décider dans tous les cas de protêts.

## 17. Conditions de participation au championnat

- Prendre connaissance du Règlement en vigueur
- Être composée d'un minimum de 5 joueurs licenciés
- La présence du coach lors du briefing de début de journée n'est plus obligatoire, **sauf lors de la première journée**. Si une équipe commence à jouer à 12h00 ou plus tard, l'équipe peut arriver au plus tard 1 heure avant son match. Le coach est responsable de trouver les informations du briefing à son arrivée.
- S'engager à transmettre à la commission championnat les feuilles de constitutions d'équipe dûment remplies, **UNIQUEMENT par email à [championnat@rafroball.org](mailto:championnat@rafroball.org) 2 jours avant la journée de championnat. (jeudi soir)**

S'acquitter des frais de la cotisation d'équipe, des membres et des licences à savoir :

- Cotisation d'équipe CHF 100.- par équipe
- Licence d'équipe CHF 200.- par équipe

- Cotisations membres CHF 50.- par membre
- Licence individuelle CHF 70.- par licence
- Licence d'équipe CHF 120.- par licence
- La cotisation de membre est offerte aux arbitres.
- Les arbitres, qui sont aussi joueurs, doivent s'acquitter de la licence de CHF 70.-

Ce document est un **avenant** au règlement du championnat 2024 du 13 novembre 2023, et entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

La commission championnat se réserve le droit, en accord avec la commission arbitrage, de modifier le règlement championnat 2024 et/ou son avenant, en cours de saison, uniquement si le déroulement du championnat le demande.

[www.rafroball.org](http://www.rafroball.org)



Contact : [championnat@rafroball.org](mailto:championnat@rafroball.org)